



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ
VILLE DE PIGNAN

Délibération n° 16 / 2017

Département de l'Hérault
Commune de PIGNAN

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
du CONSEIL MUNICIPAL
de la COMMUNE de PIGNAN (Hérault)**

L'an deux mille dix-sept, le sept avril à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de PIGNAN étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Mme Michelle CASSAR, Maire,

Etaient présents : Mesdames Isabelle BARDIN, Anne-Marie CALMES, Sylvie CINÇON, Jasmine DE BLOCK, Véronique GIMENEZ, Isabelle IRIBARNE, Karine QUEVEDO, Fabienne THALAMAS, Michèle WASSELIN, Jeanne ZONCA, Messieurs Daniel BERAUD, Julien BIEGEL, Daniel DELAUZE, Denis GALINIER, Marc GERVAIS, Mickaël GIL, Joseph MARCO, Patrick MATTERA, Gaspard MESSINA, Jean-Marie POURTIER, Rémi SIE, Thierry QUILES.

Absents excusés : M. Cyrille AMIRAULT (pouvoir à Mme Véronique GIMENEZ), Mme Danièle DUBOUCHER (pouvoir à Mme Jeanne ZONCA), Mme Monique MARCILLAC, (pouvoir à Mme Karine QUEVEDO), Mme Marie-Thérèse MERCIER (pouvoir à M. Marc GERVAIS), M. Bernard PRIOU (pouvoir à Mme Isabelle IRIBARNE), Mme Katia TROCHAIN (pouvoir à M. Joseph MARCO).

Il a été procédé conformément à l'article L 2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du conseil ; Madame Karine QUEVEDO a été désignée, à l'unanimité, pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Finances – Bilan de la politique foncière pour l'exercice 2016

M. Denis GALINIER, Adjoint au Maire, délégué à l'Urbanisme et aux Travaux, expose au Conseil municipal :

L'Article L.2241-1 du Code général des collectivités territoriales impose aux communes de délibérer sur la gestion des biens et les opérations immobilières effectuées par elles.

Le bilan des acquisitions et cessions opérées sur le territoire d'une commune de plus de 2 000 habitants par celle-ci, ou par une personne publique ou privée agissant dans le cadre d'une convention avec cette commune, donne lieu chaque année à une délibération du conseil municipal. Ce bilan est annexé au compte administratif de la commune.

Nature de la transaction	Cadastre	N° de Parcelle	Superficie en m ²	Acquéreur	Prix en €
Cession	Saint Estève	AO 202	20	SNC St Estève	900,00 €
Cession	Saint Estève	AO 203	20	SNC St Estève	900,00 €
Cession	Saint Estève	AO 204	8	SNC St Estève	360,00 €
Cession	Saint Estève	AO 205	42	SNC St Estève	1 890,00 €
Cession	Saint Estève	AO 206	1	SNC St Estève	45,00 €
Cession	Saint Estève	AO 207	38	SNC St Estève	1 710,00 €
Cession	Saint Estève	AO 208	48	SNC St Estève	2 160,00 €
Cession	Saint Estève	AO 209	8	SNC St Estève	360,00 €

Commune de PIGNAN (Hérault)**Délibération n° 16/2017****Objet : Finances – Bilan de la politique foncière pour l'exercice 2016.**

Cession	Saint Estève	AO 2010	83	SNC St Estève	3 735,00 €
Cession	Saint Estève	AO 211	11	SNC St Estève	495,00 €
Cession	Saint Estève	BO 541	39	SNC St Estève	1 755,00 €
Cession	Saint Estève	BO 542	15	SNC St Estève	675,00 €
Cession	Saint Estève	BO 543	15	SNC St Estève	675,00 €
Cession	Saint Estève	BO 544	30	SNC St Estève	1 350,00 €
Cession	Saint Estève	BO 545	21	SNC St Estève	945,00 €
Cession	Saint Estève	BO 546	21	SNC St Estève	945,00 €
Cession	Saint Estève	BO 547	21	SNC St Estève	945,00 €
Cession	Saint Estève	BO 548	30	SNC St Estève	1 350,00 €
Cession	Saint Estève	BO 549	47	SNC St Estève	2 115,00 €
Cession	Saint Estève	BO 550	207	SNC St Estève	9 315,00 €
TOTAL			725	SNC St Estève	32 625,00 €

Acquisition	Saint Estève	AP 23	3 980	SNC St Estève	153 787,20 €
Acquisition	Saint Estève	AP 24	6 572	SNC St Estève	253 942,08 €
Acquisition	Saint Estève	AP 25	2 909	SNC St Estève	112 403,76 €
Acquisition	Saint Estève	AP 52	2 800	SNC St Estève	108 192,00 €
Acquisition	Saint Estève	AP 53	1 607	SNC St Estève	62 094,48 €
Acquisition	Saint Estève	AP 76	2 201	SNC St Estève	85 046,64 €
Acquisition	Saint Estève	AP 342	3 278	SNC St Estève	126 661,92 €
Acquisition	Saint Estève	AP 344	4 475	SNC St Estève	172 914,00 €
Acquisition	Saint Estève	AP 346	889	SNC St Estève	34 350,96 €
Acquisition	Saint Estève	AP 350	528	SNC St Estève	20 401,92 €
Acquisition	Saint Estève	AP 351	1 250	SNC St Estève	48 300,00 €
Acquisition	Saint Estève	AP 356	32	SNC St Estève	1 236,48 €
Acquisition	Saint Estève	AP 357	1 322	SNC St Estève	51 082,08 €
Acquisition	Saint Estève	AP 361	1 828	SNC St Estève	70 633,92 €
Acquisition	Saint Estève	AP 363	790	SNC St Estève	30 525,60 €
Acquisition	Saint Estève	AP 365	2 317	SNC St Estève	89 528,88 €
Acquisition	Saint Estève	AP 367	1 077	SNC St Estève	41 615,28 €
Acquisition	Saint Estève	AP 370	1 436	SNC St Estève	55 487,04 €
Acquisition	Saint Estève	AP 372	533	SNC St Estève	20 595,12 €
Acquisition	Saint Estève	AP 374	19	SNC St Estève	734,16 €
Acquisition	Saint Estève	AP 377	161	SNC St Estève	6 221,04 €
Acquisition	Saint Estève	AP 382	70	SNC St Estève	2 704,80 €
TOTAL			40 074	SNC St Estève	1 548 459,36 €

Il est précisé que les cessions correspondent aux anciens chemins ruraux de la ZAC Saint Estève entrant dans le périmètre de l'opération évalués à 45 euros le m² par le service des domaines.

Les acquisitions correspondent aux terrains rétrocédés par les aménageurs de la ZAC au profit de la Commune, évalués à 38,11 euros le m² par le service des domaines et entrant dans le cadre des participations versées, conformément au traité de concession.

Commune de PIGNAN (Hérault)

Délibération n° 16/2017

Objet : Finances – Bilan de la politique foncière pour l'exercice 2016.

Le présent point a été soumis pour avis aux membres de la commission finances le 24 mars 2017.

En conséquence, il est proposé au Conseil municipal de prendre connaissance de ce bilan.

Ne donne pas lieu à vote.



POUR EXTRAIT CONFORME
LE MAIRE,

A handwritten signature in black ink, appearing to be "Michelle Cassar".

Michelle CASSAR



Nota : Le Maire certifie que le compte rendu de cette
délibération a été affiché à la porte de la mairie ;
que la convocation du conseil avait été faite le 29 mars 2017.

Hôtel de Ville – 34570 PIGNAN